

Taille des portefeuilles : nous avons déjà alerté la DR sur les tailles des portefeuilles des agents notamment en modalité guidé et renforcé. Par ex : plus de la moitié des conseillers en renforcé ont des portefeuilles compris entre 90 et 170 pour une cible initiale à 70. La réponse de la direction à notre alerte est qu'il faut mener des actions pour faciliter la revue des portefeuilles, développer notre offre de service relancer le partenariat ! C'est oublier bien vite que sur les derniers mois de l'année 2018, nous ne pouvions plus déléguer les suivis à la Mission Ilcale et à Cap Emploi (en oubliant que les DE suivis par la Mission Locale et Cap Emploi, ne disparaissent pas pour autant dans un univers parallèle et qu'ils nous sollicitent également pour des aides à la formation, mobilité, permis et autres). C'est également plus facile de renvoyer la responsabilité de la charge sur les conseillers ou les managers locaux. Même si la direction reconnaît du bout des lèvres que le chômage ne baisse pas, les moyens ne seront pas mis en adéquation.

ATT rénové : les éléments d'analyse sur les 2 derniers mois de l'année font apparaître que seuls 3 sites ont eu une hausse du nombre d'appel supérieur de plus de 10% des estimations effectuées. 23% des appels sont traités par la plateforme par des DE non identifiés. Nous restons cependant vigilants, car le recul n'est pas suffisant pour une analyse pertinente. Par ailleurs, nous avons interpellé la DR sur la qualification des appels placement qui nous semble encore concerner des questions indemnités.



Télétravail : l'Etablissement indique que le jour de travail peut être décalé (par mesure de bon sens) en négociation avec l'ELD s'il tombe le jour de la reprise (congé maladie...) de l'agent. Les postes fixes sont toujours supprimés en agence pour chaque poste télé-travaillés mais on nous annonce que chaque agent sera muni d'un ordinateur portable courant 2019 à fin 2020 (calendrier à venir)

Agressions : En cas d'agression et de dépôt de plainte, l'Etablissement préconise que l'agent porte plainte individuellement, de préférence accompagné/e par son responsable, tout en se faisant domicilier à l'agence et non à son adresse personnelle.

Jours de RTT perdus : trop de jours de RTT ont encore été perdus en 2018. Si des agents auraient fait le choix de renoncer à leurs congés pour se tuer à la tâche (mais nous les croyons peu nombreux !), la principale piste d'explication semble plutôt la gestion des RH pour les agents absents (maladie ou autre). En effet, ces agents ne sont pas contactés afin qu'on leur explique comment ne pas perdre de jours de RTT. Nous ne pouvons que regretter le manque de proaction des RH pour palier cet état de fait.

Campagne d'EPA 2019 : La campagne d'EPA 2019 se déroulera du 1 février au 30 avril. Les formulaires seront disponibles à partir du 25 janvier sous SIRHUS. Nous vous rappelons qu'un temps de préparation doit être planifié en amont de l'EPA.

Blablacar : il est possible de se faire rembourser les déplacements effectués par Blablacar si on est passager, et que l'on vérifie que le conducteur possède bien le permis de conduire et une assurance en bonne et due forme ... et qu'il ne travaille pas à Pole Emploi ! Aucun frais de remboursé par contre, si vous êtes le conducteur !
L'Etablissement rappelle que l'usage de la voiture de service et des transports en commun est prioritaire sur ce type de transport.